bordeaux médiation

LA SOLUTION SÉCURISÉE POUR LE RÈGLEMENT AMIABLE DE VOS LITIGES



3 mois
Durée moyenne d'une médiation

75%
Taux de réussite

18-20 rue du Maréchal Joffre
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 44 48 44

bordeaux-mediation.fr



3 mois
Durée moyenne
d'une médiation

75%
Taux de réussite

LA MÉDIATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La solution sécurisée pour le règlement amiable de vos litiges.



- Un moyen légal et différent de régler vos désaccords
- La recherche d'une solution mutuellement satisfaisante et librement acceptée par les parties
- Une solution "sur mesure" pour les parties
- Un processus structuré et encadré par un médiateur compétent, diligent et impartial

DANS QUELS DOMAINES ?

La médiation peut intervenir **dans tous les domaines du droit et de la vie courante**, notamment :

- Famille
- Sociétés
- Travail
- Succession
- Voisinage
- Construction
- Immobilier
- Commercial
- Administratif
- Assurances
- Associations
- Consommation
- Environnement
- Santé

À QUEL MOMENT ?



- **En dehors de tout procès** : à l'initiative d'une partie ou d'un commun accord, en sollicitant Bordeaux Médiation qui proposera un médiateur
- Avant le procès : la loi impose une **tentative de résolution amiable** avant de saisir la justice, à peine d'irrecevabilité dans certains cas
- Pendant le procès : **à tout moment** de la procédure, sur proposition des parties ou à l'initiative du juge

COMMENT SE DÉROULE LA MÉDIATION ?



- La médiation débute par une **information** sur le processus
- En suivant, des **réunions** sont organisées par le médiateur
- Lorsqu'un accord est intervenu, les parties peuvent décider de rédiger, avec l'assistance de leurs avocats, un **protocole d'accord**
- L'accord a **force obligatoire** et il peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire

QUELS AVANTAGES ?



- Une **confidentialité** totale
- Une parfaite **liberté** de décision laissée aux parties
- Une **solution adaptée** aux parties et librement élaborée entre elles
- Une **rapidité** dans la mise en œuvre de la médiation
- La garantie d'un médiateur de **qualité**
- Un **coût maîtrisé** et la possibilité d'ouvrir droit à l'aide juridictionnelle

Votre **avocat** peut vous conseiller et vous assister durant tout le processus de **médiation**.

Quel est le coût d'une médiation ?

Le coût de la médiation est en général divisé entre toutes les parties.

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

50 € HT soit
60 € TTC

PAR PARTIE

TENTATIVE DE MÉDIATION

200 € HT soit
240 € TTC

À LA CHARGE DU DEMANDEUR

TARIF HORAIRE INDICATIF DU MEDIATEUR *

200 € HT soit
240 € TTC

À RÉPARTIR ENTRE LES PARTIES

* Variable en fonction de l'urgence, du nombre et de la qualité des parties (sur devis)

Lieu de réunion
18-20 rue du Maréchal Joffre
33000 Bordeaux

Téléphone
05 56 44 48 44

Mail
association@bordeaux-mediation.fr

bordeaux-mediation.fr